

AGIR / COMMUNIQUER / PRESERVER / ROULER



Mountain
Bikers
FOUNDATION



Rapport d'Activités 2024



SOMMAIRE

Introduction

P. 4

AGIR

P. 16

ROULER

P. 30

PRESERVER

P. 10

COMMUNIQUER

P. 24

L'année en photos

P. 34

EDITO

Chers membres, bénévoles, partenaires et amis de la Mountain Bikers Foundation,

Chaque sentier parcouru, chaque virage pris et chaque paysage admiré sont des trésors que nous, passionnés de VTT, devons préserver. Mais aujourd'hui, ces trésors sont menacés. Pourtant, l'outil MBF qui travaille à la pérennité du VTT dans les milieux naturels, **est plus fragile que jamais.**

Aujourd'hui, défendre et promouvoir notre passion demande plus que de la bonne volonté : **cela nécessite aussi des compétences, des moyens et une mobilisation sans précédent.**

En 2024, la Mountain Bikers Foundation a continué de porter les valeurs du VTT responsable et engagé avec des moyens en nette diminution. Mais ses **combats deviennent chaque jour plus complexes** :

- les restrictions d'accès aux espaces naturels se multiplient. En 2024, nous avons dû poursuivre plusieurs recours juridiques pour protéger notre droit de circuler sur des sentiers souvent fermés sans concertation.

- les tensions entre différents pratiquants ou avec les propriétaires privés s'accroissent. Elles mettent en péril la richesse des sentiers partagés.

- les défis environnementaux nous imposent d'être exemplaires et d'apporter des preuves concrètes que notre pratique peut cohabiter harmonieusement avec la nature.

- les fortes pluies de ces derniers mois dans de nombreuses régions françaises ont rendu encore plus indispensable le travail d'entretien des sentiers et la formation des bénévoles qui veulent bien s'impliquer concrètement sur le terrain.

Face à ces défis, nous avons besoin de vous, mais aussi de nouvelles ressources et compétences pour redynamiser la MBF et renforcer l'efficacité de nos actions, dans la durée :

- des financements; mobiliser les mécènes, notamment dans les secteurs du

cycle et du sport, est une priorité absolue. Leur soutien permettra de sécuriser l'existence de la MBF, puis d'amplifier nos projets; qu'il s'agisse d'organiser des formations à l'entretien des sentiers, de mener des campagnes de sensibilisation, ou encore de renforcer nos capacités de plaidoyer.

- des compétences juridiques; nos droits sont régulièrement remis en question, et la capacité de défendre l'accès aux sentiers, tant localement qu'au niveau national, est cruciale. Nous avons besoin d'experts pour renforcer nos argumentaires et plaider efficacement nos causes.

- des compétences scientifiques; documenter l'impact réel du VTT sur les écosystèmes est indispensable. Des études & analyses solides nous permettront de contrer les arguments infondés et de proposer des solutions durables.

Malgré ces défis, 2024 n'a pas été une année inactive. Grâce à l'implication de nos bénévoles et de nos salariés, la MBF a pu mener plusieurs actions significatives :

- des recours juridiques ont permis de défendre la pratique du VTT dans plusieurs territoires, avec des victoires encourageantes.

- nos bénévoles ont continué à jouer un rôle clé sur le terrain, en organisant des chantiers d'entretien de sentiers et en représentant les intérêts des VTTistes au niveau local.

- un nouveau Conseil d'Administration a été élu en juin avec la volonté que la MBF puisse retrouver rapidement les moyens de son action.

- le projet associatif de MBF a été renouvelé dans l'espoir de le rendre plus lisible et plus concret.

Pour 2025, cependant, nous ne vous cacherons rien : **nos finances sont exsangues**. Si la mobilisation ne s'intensifie pas, nous serons **contraints de dissoudre l'association**. La MBF a aujourd'hui besoin de chaque pratiquant, qu'il soit passionné de VTT musculaire ou adepte du VTAE, du randonneur au compétiteur, pour montrer que nous sommes unis et pour mobiliser les fonds et les compétences indispensables à notre action.

En soutenant la MBF – par un don et pourquoi pas en devenant bénévole – vous ne défendez pas seulement votre passion. Vous contribuez à **préservé un accès libre et responsable aux espaces naturels**, à promouvoir une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers, et à assurer la **pérennité de nos sentiers pour les générations futures**.

À l'attention des acteurs économiques du VTT : marques, distributeurs, magasins, organisateurs d'événements, vous êtes des piliers de la communauté VTT et des bénéficiaires directs d'une pratique libre et durable. Soutenir la MBF, c'est **investir dans l'avenir même de votre activité**.

Chaque sentier préservé, chaque utilisateur formé à une pratique responsable, chaque accès sécurisé est une garantie pour pérenniser et développer un marché où le VTT reste synonyme de liberté et d'aventure. Aujourd'hui, nous **avons besoin de votre engagement financier sur le long court** pour amplifier nos actions et protéger ensemble ce terrain de jeu inestimable qui fait vivre notre passion commune.

Ensemble, faisons du VTT une pratique véritablement respectée et respectueuse, forte de sa diversité et de ses valeurs. Chaque membre du Conseil d'Administration est à votre disposition pour vous renseigner et vous guider si vous avez le cœur à vous engager pour le VTT avec MBF.

Merci d'avance pour votre attention et votre implication, et rendez-vous sur les sentiers pour continuer à faire vivre très concrètement un VTT durable et responsable.

Ludovic Lechner
Président de la Mountain Bikers Foundation



NOS MÉCÈNES



Les Elus MBF



Ludovic LECHNER
Président



Fabien BIEVELEZ
Vice-Président



Julien REBUFFET
Trésorier



Pierre DEPAILLET
Secrétaire



Raymond CHEMINAL
Président d'Honneur



Patty VAN EGMOND
Conseil d'Administration



Thierry CALME
*Conseil
d'Administration*



Florent ROCHAIS
*Conseil
d'Administration*



Sylvain BAILLEUX
*Conseil
d'Administration*



Vincent MINERVINI
*Conseil
d'Administration*



Marianne FILLION
*Conseil
d'Administration*



François BLEYKASTEN
*Conseil
d'Administration*

L'Equipe MBF



**Fabien
JHISTARRY**
*Responsable
National*



**Julie
MAGGUILI**
*Chargée de
Communauté
& Partenariats*
Fin le 1 mai 2024



**Célia
BOURNAZEL**
Alternante
Fin le 23 août 2024



**Lilian
SALOMON**
*Service
Civique*
Fin le 2 mai 2024

Une année en tension

L'année 2024 ne fut pas un long fleuve tranquille pour l'association. Confrontée à une triple crise, l'association a failli disparaître : crise internationale affectant le pouvoir d'achat et donc les dons, crise dans l'industrie du cycle française affectant le mécénat et crise du bénévolat affectant notre gouvernance associative.

A l'heure où ces lignes sont écrites, elle est toujours debout, fragile mais combative.

La MBF va disparaître... ?

Depuis sa création, la MBF œuvre à défendre une pratique libre, durable et responsable du Vélo ToutTerrain (VTT). Ce n'est pas moins d'une trentaine d'alertes chaque saison que nous recevons, avec un pic important ces quatre dernières années, comme en témoigne ce chiffre : lors de ses 10 premières années d'existence, la MBF avait contesté une décision arbitraire devant le tribunal une seule fois.

Maintenant nous y allons six fois par an. Un poids financier mais qui porte ses fruits : arrêtés annulés (Bitschwiller, Moselle...), portes ouvertes (parc des Cévennes...).

Au-delà du juridique, nous mettons un point d'honneur à défendre le Vivre Ensemble et la cohabitation, tout en préservant nos écosystèmes. Nous encourageons les entretiens de sentiers, une action en faveur de la biodiversité et de la continuité de la pratique, reconnue à l'échelle européenne et française. Nous accompagnons dans les premières étapes de leur projet, les groupes souhaitant officialiser ou améliorer des itinéraires VTT (campagne EnDurable).

La MBF tâche aussi d'être présente sur le terrain politique. Un travail d'équilibriste où nous devons nous adresser à tous les acteurs du monde outdoor, maintenir les relations institutionnelles, par exemple à travers l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature. Nous ne sommes pas là pour être d'accord avec nos interlocuteurs sur tous les sujets. Il y a des points de divergence. Mais, nous devons être réalistes sur les jeux de pouvoir qui existent, et qui ne vont pas aller en faveur du VTT.

Beaucoup de projets n'ont pas pu voir le jour, des idées ont pu être maladroites. Mais les bénévoles de la MBF ont toujours agi avec sincérité pour la défense d'un VTT durable et responsable, et ce, avec les maigres moyens que la communauté VTT a bien voulu lui allouer.

Quelle sera la pratique VTT en France demain. C'est la question centrale. Malgré ce bilan qui fait de la MBF la seule association nationale en France à défendre les VTTistes, le soutien de la communauté VTT n'est pas au rendez-vous.

Nouveau chapitre

Devant cette situation et suite à la démission du président Raymond Cheminal, une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu le 20 juin dernier.

Elle a élu la nouvelle équipe dirigeante. Mélange de nouvelles énergies et d'anciens élus, elle s'est attelée dès son élection à remettre en ordre de marche l'association :

- Ludovic Lechner (président)
- Pierre Depaillet (secrétaire)
- Raymond Cheminal (président d'honneur)
- Patty Van Egmond (administratrice)
- Sylvain Bailleux (administrateur)
- Vincent Minervini (administrateur)
- Fabien Biévelez (vice-président)
- Julien Rebuffet (trésorier)
- François Bleykasten (administrateur)
- Thierry Calmé (administrateur)
- Marianne Fillion (administratrice)
- Florent Rochais (administrateur)

Mais donc la MBF va disparaître... ?

Les 3 crises citées plus haut ont été absorbées au **prix de réductions drastiques de nos actions et de la diminution de 50% de notre masse salariale.**

Mais la situation reste précaire, c'est pourquoi nous réitérons l'appel suivant :

Le lobbying et les actions juridiques coutent chers. Industriels et commerçants du cycle, vous pouvez agir en finançant la MBF. Le VTT ne peut pas être le seul sport sans soutien économique envers les militants de sa pérennité.

Le VTT est un sport d'avenir par ses nombreuses formes et publics existants ou à construire. Elus et institutions publiques, vous pouvez agir en veillant à ce que la pratique VTT ne soit pas stigmatisée. Cette dernière est un levier futur pour un développement durable des territoires à l'aune du changement climatique.

Nos peu nombreux bénévoles et salariés s'usent physiquement et mentalement à couvrir un territoire immense pour répondre aux sollicitations des institutions et des pratiquants. VTTistes, vous pouvez agir en faisant un don à la MBF (temps, argent, compétence...). Il y a 4,5 millions de pratiquants réguliers en France. Tout ne peut pas reposer sur quelques dizaines.



PRESERVER



Partenaire Engagé pour la Nature



Les actions de la MBF envers une pratique durable et responsable du VTT lui ont valu d'être reconnu Partenaire Engagé pour la Nature de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Le programme « Partenaire engagé pour la nature » de l'OFB a pour ambition d'engager les associations, syndicats, fédérations ... à favoriser une prise de conscience et inciter l'ensemble de la société civile et des acteurs économiques à passer à l'action pour reconquérir la biodiversité. Elle vise à faire émerger, reconnaître et valoriser le potentiel d'action et de mobilisation de ces structures organisées, atouts

indispensables dans la dynamique de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens, collectivités et entreprises en faveur de la biodiversité.

En cohérence avec son slogan « de nos actions d'aujourd'hui dépendent nos pratiques de demain », la Mountain Bikers Foundation s'est engagée sur quatre actions phares pour les 3 prochaines années :

- Poursuivre les campagnes de chantiers d'entretien de sentiers
- Créer et animer des formations aux entretiens de sentiers et bonnes pratiques à avoir dans les espaces naturels
- Conseiller et superviser les événements sportifs VTT et spots de pratiques du VTT avec les critères du label EnDurable
- Participer aux projets durables et responsables de partenaires (J'aime la nature propre porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et soutenu par l'OFB, Take Care Of Your Trails,...)

L'accès à la nature de demain

La loi Engrillagement (voir p.16) a remis un coup de projecteur sur le sujet de l'accès à la nature pour tout citoyen.

Elle a servi de prétexte pour certains grands propriétaires privés pour interdire l'accès à leurs espaces naturels au tout venant. Prétexte puisqu'un propriétaire avait déjà la possibilité, en cloturant ce qui lui appartient, de fermer l'accès.

75% des forêts en France étant privées, vous comprenez rapidement quel pourrait être le problème sous peu.

Ajoutez à cela, un accès qui se complique aux espaces naturels « publics » pour

lequel la MBF se bat au quotidien, plus des politiques pas insensibles à l'idée de parquer les VTTistes; et vous obtenez un cocktail qui ne sent pas très bon.

Malgré nos moyens limités, qui se concentrent déjà à sauver le « publique », nous ne pouvons pas ignorer ce sujet plus global de l'accès à la nature.

C'est pourquoi avec d'autres associations et collectifs nous allons nous pencher sur le sujet en 2025, pour a minima bien en appréhender les contours.

Take Care Of Your Trails



Récompensée en 2023, la communauté vététiste Française était de retour cette année en mai pour le challenge européen « Take Care of Your Trails 2024 ».

Le challenge Take Care of Your Trails littéralement Prenez soin de vos sentiers est une initiative européenne, d'inspiration écossaise.

Il ambitionne de rassembler le plus grand nombre de bénévoles possible dans chacun des pays participants à l'opération #TCoYT2024.

Organisé par l'IMBA Europe et MBF pour la France, ce moment permet de rassembler les vététistes bénévoles pour l'entretien de sentiers sur le territoire européen et ainsi démontrer que tout rider est, ou peut être un bénévole !

Le bilan 2024 en quelques chiffres

- 13 pays en action
- Plus de 1300 personnes mobilisées
- Plus de 5500 heures de travail bénévole
- 8 chantiers en France (dont 1 à la Réunion)



L'engagement récompensé

IMBA Europe a récompensé Marianne Fillion du prix de Gardienne des Sentiers 2024.

Marianne est guide et monitrice VTT ainsi que référente MBF en Vendée. Elle milite pour les sentiers ainsi que pour davantage de personnes à vélo dans sa région (des enfants aux femmes). Elle a créé un atelier vélo pour aider les gens à entretenir leur vélo et à prendre la route à moindre coût. Le nom de Marianne a été proposé par nombre de ses collègues VTT. Elle a clairement un grand impact sur sa communauté locale, tout en inspirant de nombreuses femmes à travers la France.

Le coup de gueule !



Ces derniers mois nous avons publié des infographies résumant des publications scientifiques relatives aux sports outdoor. Cela a fait réagir certains suiveurs plutôt négativement et a agacé notre bénévole Ludovic :

«L'éternel débat sur les données. Si les données ne semblent pas assez bonnes à certains suiveurs, nous les invitons à collecter plusieurs dizaines de milliers d'euros pour permettre aux autorités compétentes de faire des études à côté de chez eux dans l'année en cours. Idéalement avec le soutien des vététistes, sinon on prend aussi le risque que ce soit orienté.

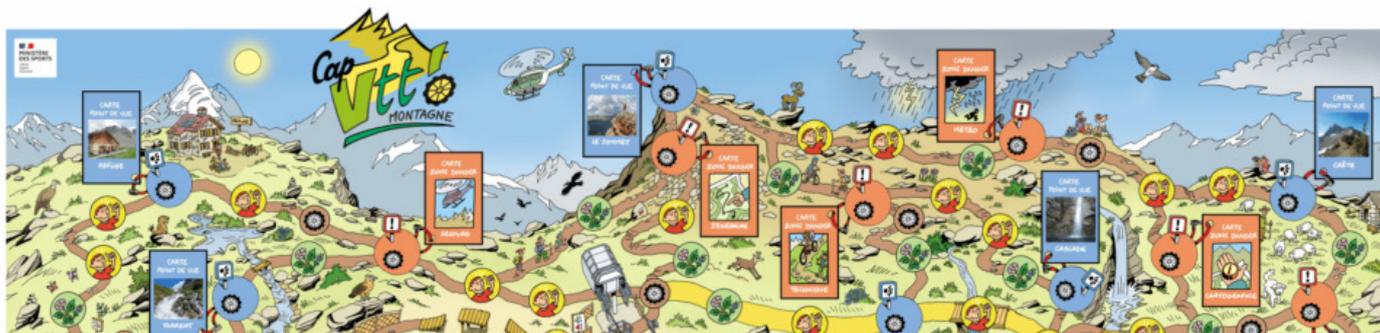
On ne peut pas chercher à défendre la pratique libre du VTT et en même temps n'utiliser aucune étude sous prétexte qu'elles ne seraient pas assez récentes, pas assez locales, pas assez pointues, pas assez scientifiques, pas assez spécifiques...

Nos détracteurs, qui souhaitent nous condamner aux seuls enclos des bike parks, ne fournissent en général à peu près aucune donnée pour descendre le VTT. C'est l'arbitraire et l'émotionnel qui règnent ! Quand cela leur est reproché, ils estiment que c'est à nous de faire le travail de recherche scientifique.

Quand nous faisons ce travail de documentation avec nos très modestes moyens bénévoles (en prenant par exemple des étudiants dédiés, merci pour la reconnaissance de certains envers leurs travaux), arrive un défilé pour nous tomber dessus car cela serait trop ceci ou pas assez cela.

Alors la prochaine fois, avant de commenter pour critiquer, posez-vous la question de ce en quoi vous nous aidez effectivement à faire plus/mieux/autrement. Seriez-vous prêt par exemple à participer dans la durée et bénévolement à un véritable protocole d'étude à proximité de chez vous si on trouve les moyens et les soutiens indispensables pour cela ? Qui peut faire un don significatif pour une expérimentation de ce type ? Qui dans les commentateurs a des compétences scientifiques utiles pour aider à cela ?»

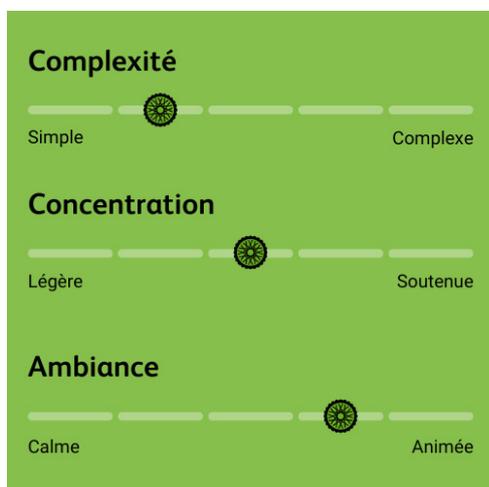
Cap VTT - Le premier jeu pédagogique MBF



Cap VTT Montagne est un outil ludopédagogique conçu sur un format « d'un jeu de plateau » coopératif dont l'objectif est de sensibiliser les joueurs à la prévention des risques à VTT en montagne. Il vise également à faire connaître le milieu montagnard et à encourager le partage de l'espace avec les autres usagers.

L'outil a été impulsé par les services relevant du Ministère chargé des sports en Isère. Puis, il a été créé par un collectif composé du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Isère, la Mountain Bikers Foundation, le comité départemental 38 des clubs alpins et de montagne et les Moniteurs Cyclistes Français. Ce jeu s'adresse aux publics scolaires (du CM1 au lycée), aux structures jeunesse, aux clubs sportifs, ainsi qu'au grand public pratiquant le VTT en montagne. Il est totalement gratuit, disponible en téléchargement au format dématérialisé sur le site internet de la MBF et facilement reproductible. Il est disponible également en quelques exemplaires à l'emprunt.

Dans ce jeu, deux équipes doivent parcourir la montagne, collecter des points et revenir à leur départ dans un temps limité avec le meilleur score. Afin de gagner des points, elles vont répondre à des questions culturelles, techniques ou écologiques. Il faudra aussi glaner les équipements nécessaires pour affronter les dangers d'une sortie VTT en montagne.

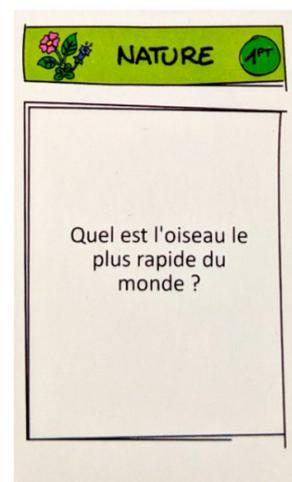


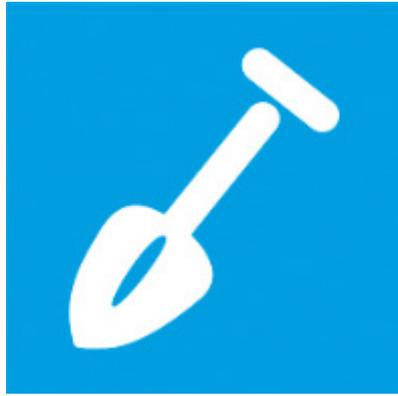
Ses objectifs

- Comprendre et gérer les risques à VTT en milieu montagnard
- Questionner sa pratique : connaissances sur l'environnement traversé, impact de la pratique, partage de l'espace...
- Prendre des décisions : le renoncement, changer d'itinéraire...

Les connaissances mobilisées

- Environnement : faune, flore, érosion
- Bons comportements à adopter pour partager l'espace avec les autres usagers
- Techniques du VTT : savoir utiliser son VTT, connaître les comportements à risques
- Météo : lecture de bulletin, connaissance des dangers météo (vent, orages...)
- Secours : alerte, premiers gestes, prévention des situations
- Terrain : cartographie, relief, orientation, difficultés, balisage
- Facteurs humains : équipement, mental, physique, émotions, comportement de groupe...





AGIR



Sentinelles



Seule la MBF assure à ce jour la représentation des vététistes partout où la question de l'accès au VTT est en balance. Sans cette présence de la MBF, les décisions sont souvent prises, sans concertation des vététistes, par d'autres acteurs de la nature.

Nombre de nos dossiers «Sentinelles» nous parviennent suite à ces décisions. Pour être plus forts nous devons être plus nombreux afin d'anticiper ces rendez-vous décisionnaires sur nos territoires et faire entendre notre voix : agir plutôt que réagir !



En 2024, nous avons traité une **vingtaine de signalements Sentinelle à hauteur nationale**, sans compter les diverses alertes remontées à nos antennes et relais. La majeure partie de ces signalements relevait de la découverte de pièges ou de problématiques avec le monde forestier (en particulier dans le Massif du Vercors).

Certains dossiers nous ont demandé d'aller au-delà de la simple transmission d'informations ou du dialogue en devant recourir à l'écriture de recours.

La MBF a procédé à 3 recours (1 gracieux et 2 contentieux) et une audience en 2024. L'association est également dans l'attente du verdict de la justice sur 7 dossiers (Calanques, Mercantour, Mont-Blanc...).



Grâce au soutien généreux de bénévoles ayant des compétences juridiques, nous arrivons à limiter le coût financier de ces procédures. Néanmoins pour bien comprendre l'importance du soutien absolument nécessaire de la communauté VTT française, il convient de montrer que sans cette aide interne, en 2024 la MBF aurait du engager au minimum 10 000€ de frais juridiques... Une somme qui pourrait servir à bien des projets VTT plus positifs et rassembleurs...

En parallèle de ce suivi juridique, la MBF reste présente auprès des autres usagers des espaces naturels toujours dans une optique d'ouverture et de concertation : travaux nationaux sur l'information des zones de chasse, présences à des CDESI...

Loi Engrillagement – Un problème à venir pour les sports de plein air

Le 2 février 2023 a été promulgué une loi visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée. Si l'intention initiale du texte est louable, la MBF s'inquiète du possible usage qui pourra en être fait.

Des bienfaits pour la biodiversité mais pas pour le porte-monnaie

L'élément cœur de cette loi est l'obligation faite aux propriétaires de terrains en espaces naturels (à quelques exceptions près) de remplacer leurs clôtures, bien souvent imperméables, par des dispositifs permettant un passage plus aisé de la faune. Cette disposition va permettre d'aérer les forêts françaises, autant esthétiquement que **sanitairement en permettant un meilleur brassage des animaux**. Un plus pour la biodiversité que nous ne pouvons que saluer.

En contrepartie, dans une optique de rassurer les propriétaires « des intrus qui pourraient profiter de cet allègement des barrières », les parlementaires ont voté que

« dans le cas où le caractère privé du lieu est matérialisé physiquement, pénétrer sans autorisation dans la propriété privée rurale ou forestière d'autrui, sauf les cas où la loi le permet, constitue une contravention de la 4ème classe » (amende forfaitaire de 135€, article 8)

Une écriture floue laissant trop de place à l'interprétation

Avant l'arrivée de cette loi, se trouver dans un espace naturel privé n'était pas sanctionnable pénalement. Un propriétaire pouvait seulement demander au civil une compensation en cas de dégradations de son terrain. Pour les VTTistes, nous pouvions tout de même déjà être verbalisés si nous étions pris en train de rouler en dehors des sentiers dans un lieu soumis au Code Forestier (cela ne change pas).

Si cette nouvelle disposition législative est raccord sur le fond avec le discours MBF (pas de hors-sentiers, on ne roule pas n'importe où), son écriture est trop imprécise. Le **terme « matérialisé physiquement » ne permet absolument pas de deviner ce que le législateur a voulu mettre derrière** : un coup de peinture sur un rocher, un tronc en travers, un câble de fer entre deux arbres ... Les préposés aux **verbalisations auront donc toute latitude pour dresser une amende sur leurs propres critères**. Il faudra malheureusement attendre qu'un usager de sport outdoor conteste une contravention abusive et qu'une jurisprudence soit établie pour y voir plus clair. Soit un temps long et de l'argent perdu au tribunal...

Et la sécurité dans tout ça ?

Durant l'examen du texte, la MBF a soutenu le travail parlementaire du CODEVER qui a tenté de faire **inclure dans la loi l'interdiction de tout élément de clôture / piège** qui pourrait mettre en danger une personne circulant sur un sentier. Les amendements allant dans ce sens ont **tous été rejetés**.

De cette séquence parlementaire, nous tirons deux enseignements :

- Continuer à tisser notre réseau politique car c'est sur ce terrain-là que se joue en off puis à l'Assemblée nationale le futur de notre pratique, et bien souvent par des acteurs sans la moindre connaissance des activités de plein air
- Remettre une pièce sur la gravité que représentent les pièges dans les espaces naturels pour les usagers

La Mountain Bikers Foundation rompt les discussions relatives à une convention sur la pratique du VTT avec l'Office National des Forêts

La Mountain Bikers Foundation (MBF) met fin aux échanges avec l'Office National des Forêts (ONF) concernant une convention sur la pratique du VTT au niveau national. La décision intervient après une décennie de discussions infructueuses. La MBF avait exprimé diverses préoccupations liées à la gestion du VTT par l'ONF, sans retour de leur part.

Les problèmes rencontrés par la communauté VTT tournent autour de 5 axes principaux.



1. Une distorsion importante entre les actions courantes et la façon d'appréhender la pratique VTT entre les unités territoriales (UT) ONF.
2. Le sentiment de délaissement du pilier « accueil du public » dans certaines UT.
3. L'atmosphère de sanctions et de pressions envers les pratiquants VTT qui se retrouvent à craindre d'aller rouler dans les forêts gérées par l'ONF. Cela est dû à des prescriptions propres à l'ONF (règles des 2.50m, circulation sur sentiers balisés uniquement...), à un manque de nuances et de proportionnalités de certains agents territoriaux ONF sur l'usage du terme « véhicule » entre le VTT et les véhicules à moteur.
4. Le refus injustifié d'autoriser certaines manifestations.
5. La stigmatisation de la pratique VTT (les VTTistes seraient à l'origine des maux de la forêt : érosion, dérangement de la faune, conflits d'usage...) avec un sentiment, à terme, que le VTT sera parqué à des zones restreintes, voire supprimées des forêts ONF.

De nombreux essais de dialogue laissés sans réponse par l'ONF

Début 2023, à la demande de l'ONF, la MBF a rédigé une synthèse et une proposition de feuille de route relative au sujet préalablement évoqué.

La ligne directrice de la MBF est de privilégier au maximum l'échange et le consensus avant toute autre voie. C'est-à-dire; d'établir un positionnement mesuré pour chercher à garantir des relations institutionnelles cordiales et pertinentes. Cette posture de médiation tenue par la MBF est une démarche sur le long terme. Ce qui a pu parfois être reproché à l'association, car cela ne répondait pas de façon immédiate aux problèmes cités plus haut. La MBF a tout de même maintenu un dialogue ouvert avec l'ONF. Cependant, il est malheureux de constater que l'ONF n'a pas adopté la même approche, ni montré la volonté de faire aboutir un quelconque dialogue. À titre d'exemple, le projet de convention entre les deux organisations, datant de 2019, est actuellement au point mort. Il aurait probablement été abandonné si la MBF n'avait pas pris l'initiative de relancer à plusieurs reprises, sans obtenir de réponses de la part de l'ONF.

Une situation bloquée

L'impossibilité de démarches co-construites et objectives met la MBF devant une situation de blocage qu'elle n'a pas désirée. C'est pour cela que la reprise des échanges sera conditionnée par une réelle volonté de dialogue de leur part, garantie par un calendrier précis. En ce sens, la MBF va solliciter toutes les instances susceptibles de faire que cette dernière institution procède aux changements nécessaires pour reconsidérer la pratique de VTT. Et plus généralement, que l'ONF considère les loisirs de plein air comme des partenaires réels.

Le VTAE bientôt interdit en Norvège ?



Nous soutenons nos collègues de NOTS (Norsk Organisasjon for Terrengsykling) dans leur combat contre une loi visant à aligner les VTT électriques sur les véhicules à moteur dans les espaces naturels. Non membre de l'Union Européenne, le VTAE y est donc soumis à plus d'aléas législatifs. En détails et en français, le communiqué de IMBA Europe sur le sujet :

NOTS nous a informés d'une proposition visant à modifier le Norwegian Motor Traffic act. Cette loi, qui régleme l'utilisation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, affectera pour la première fois les vélos électriques, y compris les modèles à pédalage assisté officiellement réglementés comme des vélos et non des véhicules à moteur par le code de la route en fonction de leur puissance et de leur vitesse de pointe.

Alors que nous visons une transition vers une économie sans énergie fossile, le vélo électrique s'est avéré être, peut-être, l'outil le plus efficace pour convertir les gens à une mobilité plus durable et plus respectueuse du climat. Les vélos électriques abaissent les barrières à l'entrée, rendant le cyclisme plus accessible à un plus large éventail de participants, tout en préservant les avantages pour la santé et en augmentant la distance que les gens sont prêts à parcourir à vélo. Ces avantages sont partagés par les VTT électriques, rendant les réseaux de sentiers appréciés pour le VTT plus accessibles aux utilisateurs de VTTE, qui pourraient autrement être exclusivement accessibles en voiture. Rendre le cyclisme moins attractif en raison d'une législation complexe ne fera que décourager l'adoption des vélos électriques, avec de graves conséquences pour le climat.

Au fond, IMBA Europe et la communauté VTT que nous représentons se soucient profondément de la nature et sont préoccupés par les espaces dans lesquels nous exerçons notre activité. C'est pourquoi nous pensons qu'une pierre angulaire de tout effort de préservation ou de conservation de la nature doit être de veiller à ce que le public ait la possibilité d'apprécier les efforts de conservation en offrant un accès à des loisirs responsables. Les politiques ne doivent pas limiter les comportements responsables, sinon elles risquent de ne pas être respectées à grande échelle et de rompre la confiance entre toutes les parties prenantes.

Nous approuvons la prise de mesures pour limiter et inverser les dommages causés par les vélos électriques en consultation avec les représentants locaux de la communauté. Les représentants locaux du VTT connaissent le terrain et la communauté et peuvent aider à mettre en œuvre des solutions collaboratives qui limitent l'impact des vélos électriques sur les zones sensibles. Une mesure essentielle pour aborder les loisirs de plein air durables consiste à améliorer les infrastructures de loisirs sous la forme de sentiers durables, un sujet sur lequel IMBA est un leader international reconnu. Les politiques qui cherchent à améliorer les infrastructures de loisirs de plein air profitent à tous les utilisateurs tout en protégeant simultanément les espaces naturels.

Une politique plus nuancée et plus efficace respecterait les pratiques locales et impliquerait la communauté locale pour répondre à toute préoccupation concernant l'impact des loisirs de plein air. En effet, le cadre de la loi actuelle traite les vélos à assistance électrique comme des vélos ordinaires, dans toutes les formes de circulation et de terrain, tout en permettant des restrictions locales si nécessaire.

Enfin, nous craignons que l'adoption d'une loi aussi peu motivée et mal informée que celle proposée en Norvège puisse inspirer une tendance à des restrictions similaires affectant davantage nos organisations membres et les vététistes à travers le continent. Nous soutenons les efforts de NOTS pour empêcher l'adoption de cette loi restreignant la libre circulation des vélos électriques en Norvège.

IMBA EUROPE STATEMENT

IMBA Europe's Norwegian member organisation the Norwegian Organisation for Mountain Biking (NOTS) has informed us of a proposal to modify the Norwegian Motor Traffic act.

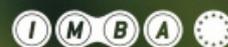
This law, regulating the use of motor vehicles outside of traffic environments and cultivated areas, will for the first time affect the use of e-bikes, including those pedal-assist models officially regulated as bicycles and not motor vehicles by the traffic code according to their power output and top speed.



The e-bike has proven to be perhaps the most effective tool in converting people to more sustainable and climate-friendly mobility.

We at IMBA Europe worry that passage of such a poorly-motivated and uninformed law as that proposed in Norway to restrict e-bikes on trails may inspire a trend of similar restrictions affecting more of our member organisations and mountain bikers.

READ THE FULL STATEMENT ABOVE



#ZéroMort : bilan et perspectives futures

Au travers de sa campagne #ZéroMort, la Mountain Bikers Foundation s'est engagée en 2018 à explorer toutes les solutions permettant de réduire à zéro le nombre de personnes tuées par balle dans la nature. Une démarche voulue participative avec l'ensemble des acteurs concernés et sans volonté d'interdiction ou de privation de liberté abusives.



Des actions pour améliorer la sécurité

Si la marque de fabrique de la MBF est le dialogue et la concertation entre usagers de la nature, nous nous sommes aperçus que des outils assez simples peuvent être utilisés en complément.

ETRE ENTENDU

Depuis 4 ans, nous avons lancé la clochette Timber Bell. Une clochette adaptée à la pratique sportive disposant de plusieurs niveaux sonores et à la tonalité plus douce qu'une sonnette classique. Outre l'aspect technique, la Timber Bell permet d'améliorer la sécurité et la cohabitation en signalant notre présence de manière plus efficace.

ETRE VU

La MBF développe un maillot de couleur orange fluo, adapté aux conditions automnales et hivernales mais surtout permettant une bonne visibilité en milieu naturel. Là encore le but est d'améliorer la sécurité et la cohabitation en étant visible des autres usagers de la nature.

ETRE INFORME

La MBF a été dans les premiers testeurs de l'application LandShare, un outil numérique pour smartphone où sont signalées les zones de chasse en battues, permettant au VTTiste de les éviter ou de les traverser en toute connaissance et prudence.



Des actions pour améliorer la cohabitation

En parallèle de notre réflexion de développer des solutions concrètes pour la problématique #ZéroMort, la MBF noue des liens de discussions et d'actions avec les acteurs du milieu naturel, et en premier chef les plus concernés, les chasseurs.

Depuis mars 2020, la MBF est en convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) ; un moyen de transcender les clivages, en mettant l'accent sur la sécurité et l'accès aux sentiers. Cette signature doit permettre aux deux institutions de travailler à l'aboutissement d'une meilleure cohabitation dans les espaces naturels dans le but de mieux vivre ensemble.

Cette collaboration nationale a pour objectif de transpirer dans les territoires au plus près des différents pratiquants du milieu naturel, de favoriser le dialogue entre nos deux communautés.

A titre d'exemple de collaboration locale, la MBF suit le déploiement de l'application LandShare à l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI). Un projet dont la MBF va poursuivre le soutien à son développement sur la base du volontariat en Isère mais aussi dans d'autres territoires comme le Var, la Savoie.... Ce dialogue isérois avec la FDCI se poursuit sur d'autres volets comme les relais cynégétiques ou le groupe de travail Sécurité et cohabitation mené par la Préfecture (voir encadré ci-contre).

Toujours dans cette logique, la MBF est membre fondateur aux côtés de 5 fédérations représentant des sports de plein air, de l'Alliance des Sports et Loisirs de Nature (ASLN). Cette alliance a pour objectif de promouvoir l'originalité et la spécificité des activités de plein air auprès des pouvoirs publics, de l'Etat et des collectivités territoriales.

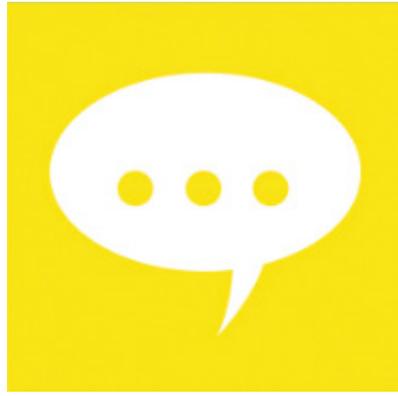


Mise à jour de la charte des utilisateurs de la nature

Département moteur sur le Vivre Ensemble, les associations iséroises d'équitation, de chasse, de randonnée pédestre et la MBF oeuvrent de concert pour se tenir au courant des actualité»s de chacun, des éventuels points à résoudre... Cette entente est formalisée depuis 2012 dans une charte co-construite.

Le salon Dimanche en Nature 2024 fut l'occasion de la rafraichir et de la dresser en exemple auprès du champ politique et insitutionnel (voir photo ci-dessous, tous droits réservés ReflexChasse).





COMMUNIQUER



La MBF sur tous les fronts

La MBF s'attache à défendre et à valoriser une pratique durable et responsable de la pratique VTT à travers de maximum de canaux de communication.

Le canal politique

En 2024, la MBF par la voix de son Bureau national et de ses antennes pour le tissu local a continué son travail de promotion de l'institution auprès de la classe politique française et de ses institutions.

Cela s'est traduit par 3 axes :

- Un axe d'alerte en effectuant du lobbying politique auprès des instances décisionnaires françaises, quand bien même la politique française a été bien bouleversée cette année compliquant la tâche
- Un axe de promotion en allant présenter nos projets et solutions devant d'autres associations, aux élus et agents de l'Etat (via les CDESI, salon des maires ruraux, réunions pôles ressources national des sports de nature...) ou encore des entreprises privés
- Un axe technique en participant comme intervenant à des formations de futures professionnels de sports de nature (à travers les CREPS, l'Institut de Formation du Vélo...)

Le canal médiatique

En 2024, la MBF fut sollicitée apparue par les médias à de nombreuses reprises (France 2, Vojo, Alpine Mag, Var Matin...) en particulier sur le sujet de l'accès à la nature. Si l'association n'a jamais refusé de répondre, elle a toujours essayé d'ouvrir plus largement la question, de ne pas être dans le buzz.

De son côté, le magazine Vélo Tout Terrain continue de nous offrir une rubrique mensuelle pour exposer nos tutoriels et nos portraits de bénévoles et partenaires.

Nous le remercions encore pour son soutien.



ALPINEMAG.FR

La Mountain bikers foundation déplore sa mésentente avec l'Office national des forêts



VOJOMAG.COM

La MBF France va-t-elle disparaître ? * Vojo

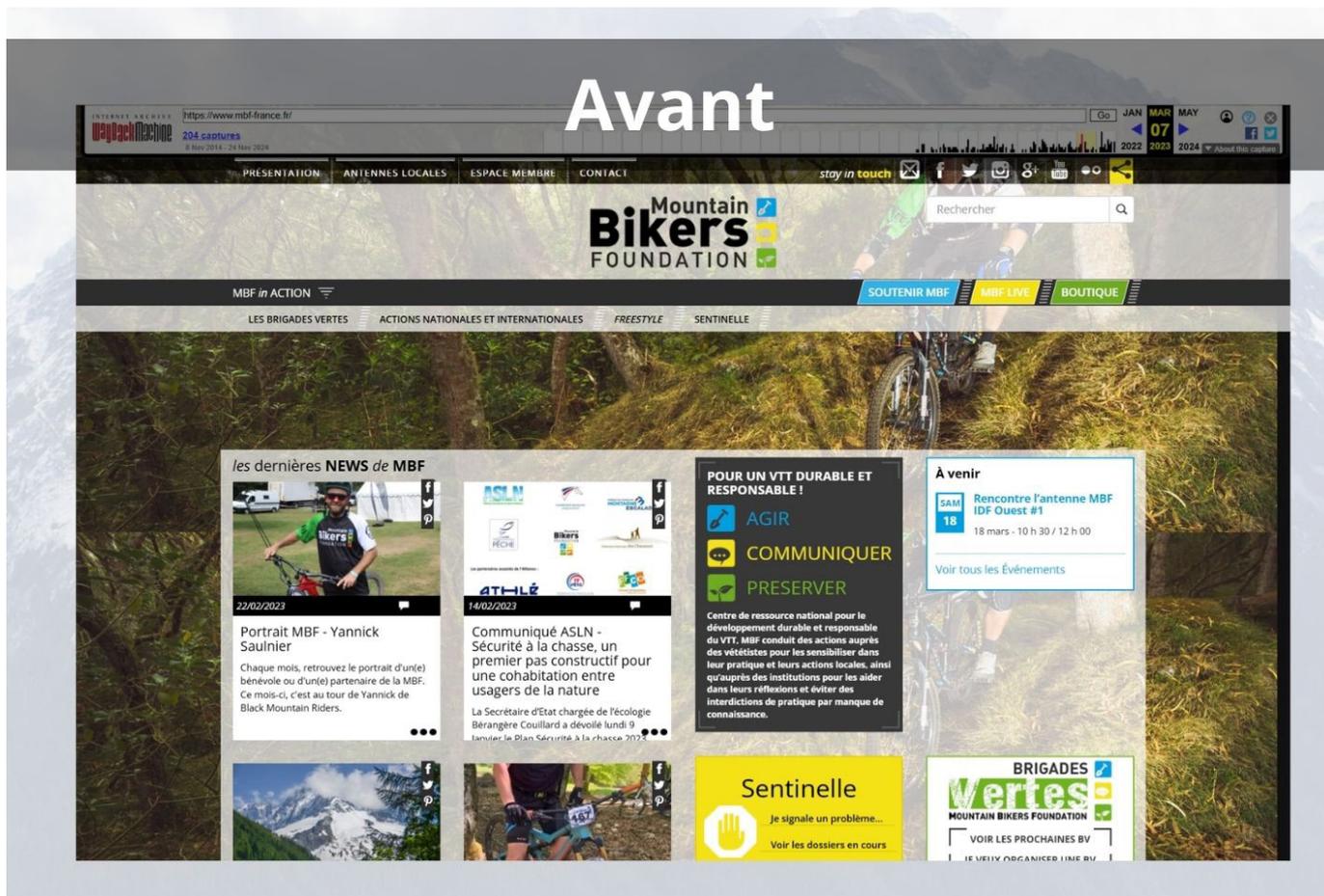
« La Mountain Bikers Foundation (MBF) va disparaître. Financièrement, bénévolement et com...

VTT Plaisir : la parole au VTT durable et responsable sur YouTube

Nicolas Barattero explore le VTT sous toutes ses formes sur sa chaîne YouTube VTT Plaisir. En phase avec les valeurs MBF, il a dédié plusieurs vidéos aux actions de l'association (présentation, coup de gueule, droit des sentiers...). Un engagement que nous saluons, les «influenceurs» ayant une importance médiatique qui n'est plus à démontrer.

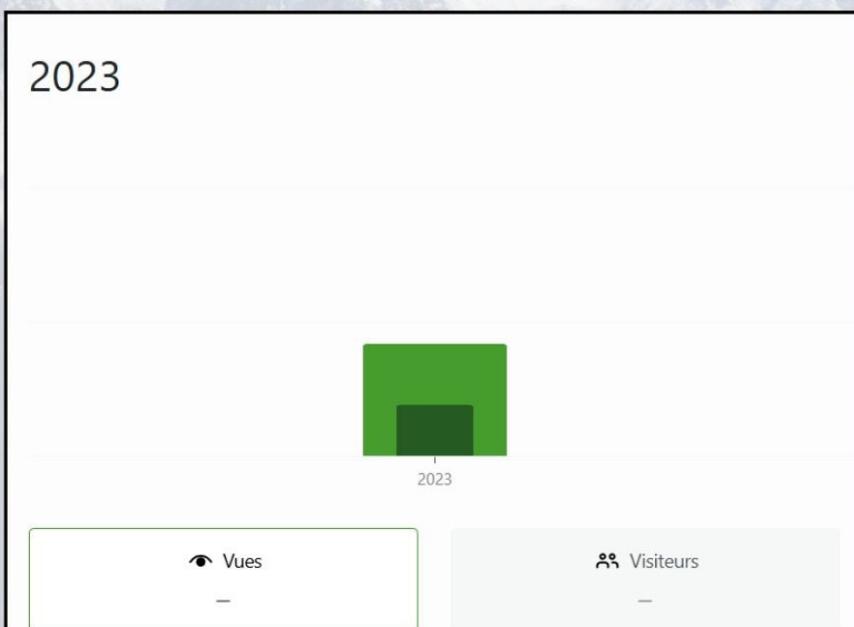


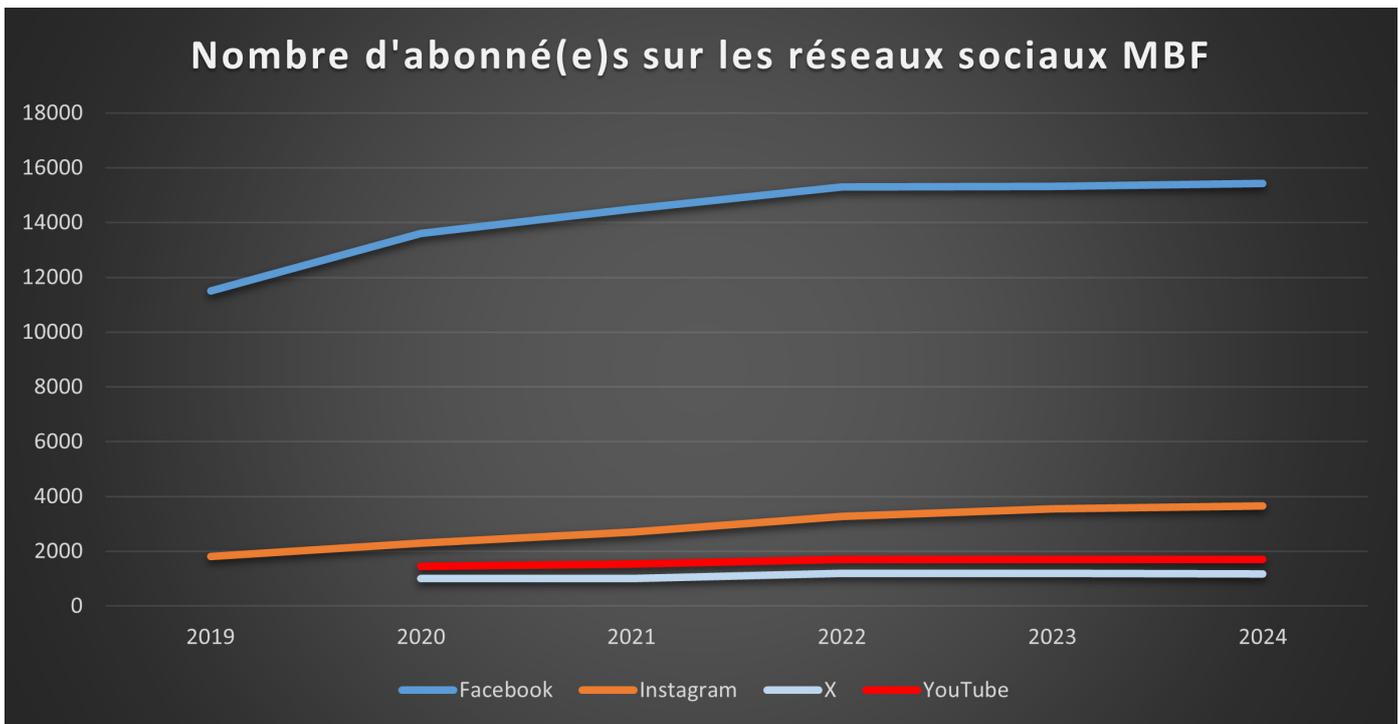
Un nouveau site internet



Statistiques

comparaison 2023/2024

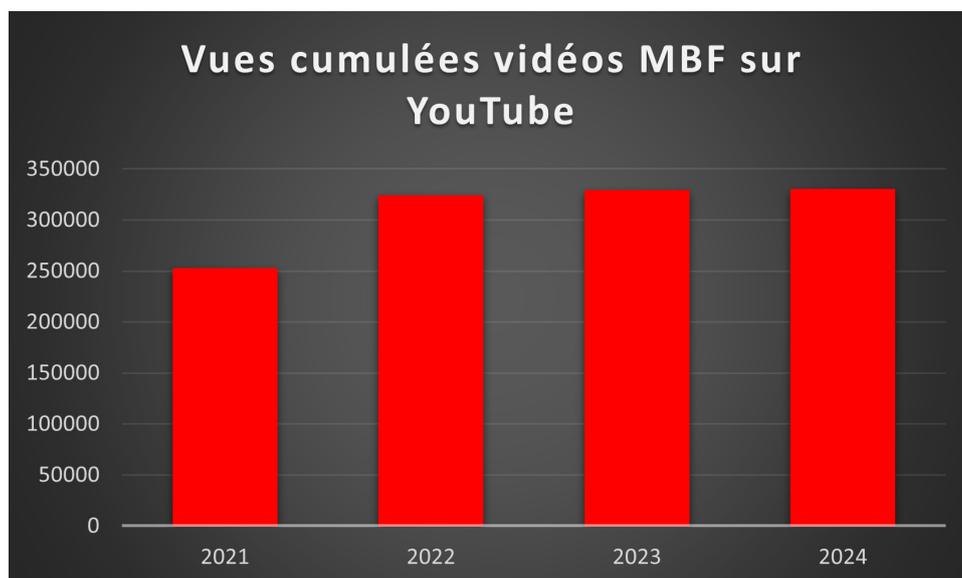




Les réseaux sociaux

Notre communauté digitale continue de grandir sur les médias sociaux :

- 15430 abonnés sur Facebook
- 3650 abonnés sur Instagram
- 1710 abonnés sur YouTube avec un total cumulé de plus de 329700 vues
- 1180 abonnés sur X



Manifeste MBF – Pratiquer le VTT n'est pas un crime !



Interdictions de passage, discriminations dans l'accès aux espaces naturels sans justification, fausses accusations, pièges tendus

dans les bois à certains endroits : les VTTistes sont de plus en plus confrontés à ce type de problématiques.

Dans le contexte actuel de sortie de crise sanitaire, les Français ont besoin de nature et de lieux de respiration. Plus que jamais, il est important de rappeler que le VTT, en plus d'être très populaire, est un sport respectable et respectueux de la nature, dont l'impact est faible.

La législation actuelle (code de l'environnement, code forestier, code de la route...) est appliquée de manière inadaptée et parfois discriminante. Cela ne permet pas de relever efficacement les défis rencontrés sur le terrain. Un climat malsain a parfois tendance à s'installer, ce que nous ne pouvons pas accepter.

Face à cela, la MBF veut agir de manière positive et a présenté en début d'année un manifeste numérique en 8 points qui prend la forme d'une liste de principes, que chacun(e) s'engage à tenir de manière individuelle, liste assortie de revendications que notre association entend porter auprès des pouvoirs publics.

Ainsi, la MBF demande aux amoureux de la nature de s'engager à :

- 1. Faire preuve en toutes circonstances du plus grand respect envers les autres usagers**
- 2. Respecter les chemins et sentiers ainsi que le milieu naturel qui nous accueille**
- 3. A garder la nature propre en ne laissant aucun déchet derrière moi**

4. Devenir un ambassadeur de mon sport et participer à la promotion du vivre ensemble

Et de la soutenir dans les revendications suivantes :

- 1. Que la pratique du VTT reste autorisée sur les sentiers**
- 2. Que le partage des sentiers reste la norme entre les différents usagers**
- 3. Que la communauté VTT soit systématiquement consultée par les pouvoirs publics et intégrée dans la gouvernance des espaces naturels**
- 4. Que soit mis en place un cadre favorisant le respect entre les différents pratiquants, l'entretien des sentiers, et la prise en compte des nouveaux besoins permettant de répondre à toute la diversité des pratiques**

Pour nous faire entendre, nous avons un atout : le NOMBRE. La signature de ce manifeste a pour but d'appuyer la ligne de conduite de la Mountain Bikers Foundation et à ses revendications. De cette manière, il nous sera possible de démontrer aux institutions publiques, aux pouvoirs politiques et décisionnels que nous sommes soutenus par un très grand nombre de pratiquants et de citoyens à travers le pays et même hors de nos frontières ; le VTT est non seulement un atout santé psychique et physique, mais c'est aussi un important vecteur touristique et économique, vital dans le contexte actuel de sortie de crise.





ROULER



La loi 3DS et son influence sur la réglementation des sports de nature

LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale. Ce texte vise à simplifier l'action publique locale déployée au sein des collectivités territoriales. Cette loi dite « 3DS » vise également à simplifier les normes et outils juridiques afin de mieux appréhender et appliquer les politiques publiques locales.

Concernant la pratique du VTT et plus généralement les sports de nature, ce texte vient apporter un allègement de la responsabilité civile des propriétaires et gestionnaires de sites naturels ouverts au public. La loi 3DS intègre l'article L311-1 dans le code du sport avec la notion de risque inhérent à la pratique sportive :

« Le gardien de l'espace naturel dans lequel s'exerce un sport de nature n'est pas responsable des dommages causés à un pratiquant, sur le fondement du premier alinéa de l'article 1242 du code civil, lorsque ceux-ci résultent de la réalisation d'un risque normal et raisonnablement prévisible inhérent à la pratique sportive considérée ».

L'objectif visé de l'article est de garantir un équilibre entre, d'une part, la sécurité juridique attendue des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels accueillant du public, au titre de la responsabilité civile de plein droit qu'ils encourent en tant que gardien de ces espaces en application de l'article 1242 alinéa 1er du code civil et, d'autre part, le droit des victimes à pouvoir malgré tout prétendre à une indemnisation de leur préjudice en cas d'accident.

Nous pouvons en conclusion nous féliciter de cette loi qui est une avancée qui devrait permettre au propriétaire d'accepter plus facilement que les pratiquants de sentiers naturels traversent leur propriété sans que leur responsabilité soit systématiquement retenue en cas d'accident. Quand on sait que c'est souvent un argument parapluie qui est sortie par certains gestionnaires (ex ONF) et propriétaires, cela est plutôt encourageant pour le développement du VTT et des nouvelles pratiques qui nécessitent des nouveaux accords.

Nous attendons à présent les cas concrets afin de pouvoir jauger la portée réelle de cette nouvelle mesure.



Roulez assurés !

Grâce à notre partenaire ANCEF, Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne, il est possible de souscrire au Passeport Montagne, une assurance pour les activités de plein air et de montagne, directement via notre boutique en ligne : <https://www.mbf-france.fr/boutique/>

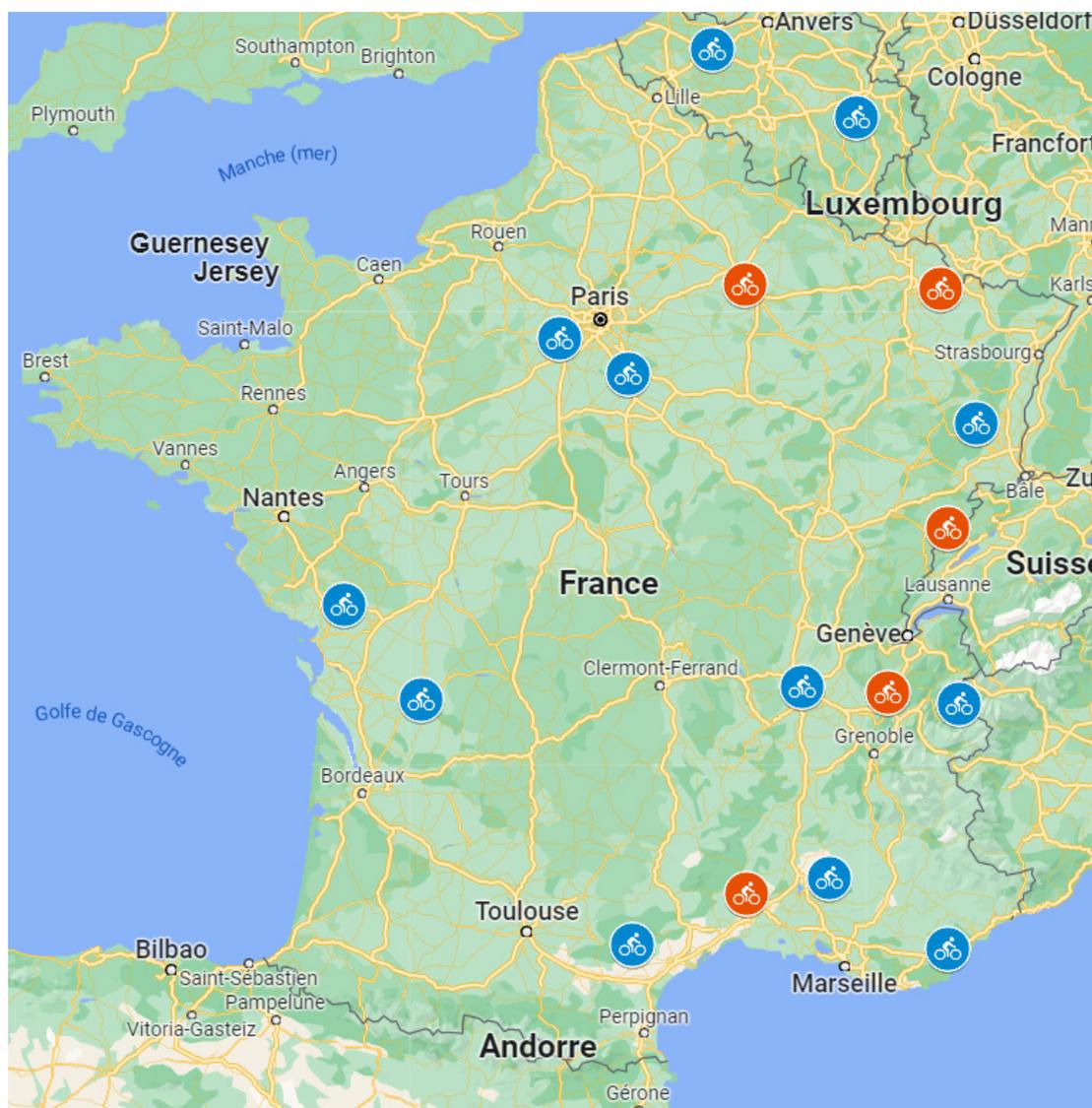
Les bénévoles MBF

L'engagement bénévole est vital au bon fonctionnement de l'association.

En 2024, c'est quasiment 3900 heures de travail (plus de 2 équivalent ETP) que les bénévoles de la MBF ont rempli en lieu et place des institutions publiques.

L'établissement de cette donnée montre le rôle d'intérêt général exercé par la MBF sur le territoire national tout au long de l'année.

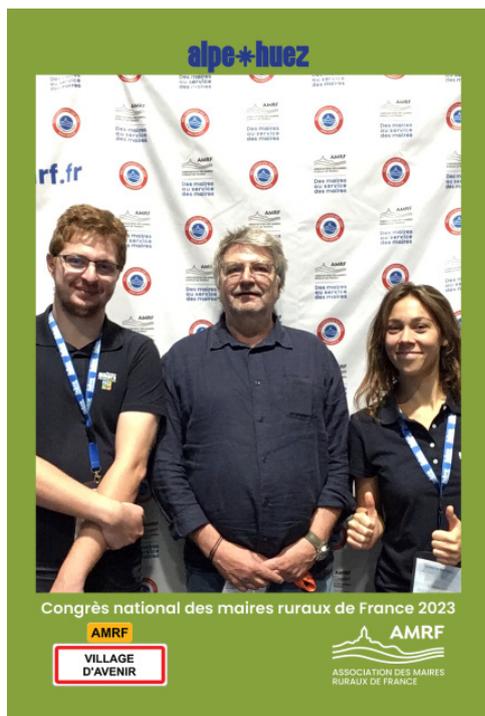
Néanmoins, nous manquons encore de bénévoles sur l'ensemble de nos missions : actions nationales, référents territoriaux, recherche de financements...



Le maillage territorial MBF: en bleu les antennes MBF et en rouge les relais MBF

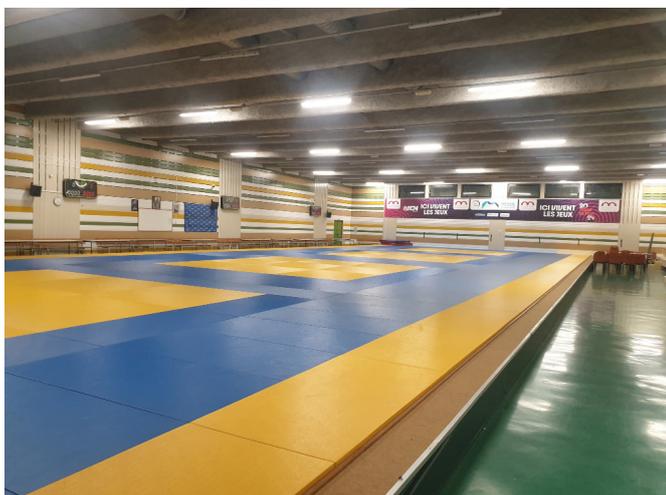


La MBF sur le terrain



29 Septembre 2023
Congrès national des maires ruraux
(L'Alpe d'Huez)

8 Octobre 2023
Meet Ride Roc d'Azur
(Roquebrune sur Argens)



30 Novembre 2023
Journée Technique Changement
climatique et sport
(Mulhouse)

28 Mars 2024
Colloque Accès à la nature
(Paris - Assemblée Nationale)



29 Juin 2024
Pass Portes du Soleil
(Châtel)

1 Septembre 2024
Dimanche en Nature
(Chambaran)
Tous droits réservés ReflexChasse



Charte de Mountain Bikers Foundation



Je respecte les sentiers

Je respecte le tracé existant et ne pratique pas le hors-sentier, y compris pour couper un virage ou une épingle.

Je roule "propre" et n'abuse pas du dérapage.

Je m'engage dans la préservation et l'entretien des sentiers en organisant ou en participant à des Brigades Vertes.



Je respecte les autres usagers

A l'approche d'autres usagers, je ralentis et annonce mon arrivée par un "bonjour" ou à l'aide de ma sonnette. Je prends le temps de dialoguer.

Tous les chemins ne sont pas des pistes de descente. Lors d'un virage aveugle, je prends garde aux autres usagers.



Je respecte la nature

Je respecte l'environnement dans lequel j'évolue, ainsi que la quiétude de la faune et de la flore.

Je rapporte tous mes déchets et fais attention à ne pas laisser échapper papiers ou bidons de mes poches.



Je roule durable et responsable

Je favorise l'accès à la pratique pour tous et toutes en soutenant la mixité, la diversité et l'inclusion dans le VTT.

Je soutiens l'accès au VTT près de chez moi en encourageant le traçage des sentiers mais aussi le développement d'infrastructures de proximité.

www.mbf-france.fr

